

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Levens

Projet de création d'un parc photovoltaïque

Maître d'ouvrage : Société Monégasque de l'Électricité et du Gaz (SMEG)

Le préfet des Alpes-Maritimes,

informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Levens, conformément à l'arrêté préfectoral ARRÊTÉ DDTM-SAUP N°2023-855, à une enquête publique dans le cadre de l'instruction d'une demande de permis de construire PC N°00607522J0012, au titre du code de l'urbanisme, comportant une évaluation environnementale.

Le projet est situé au Mont Arpasse, à Levens (06670). Il est initié par la Société Monégasque de l'Électricité et du Gaz (SMEG), dont le siège social est situé au 10 avenue de Fontvieille, à Monaco (98000). Il s'agit d'un projet de création d'un parc photovoltaïque ainsi que l'installation de postes de transformation et de citernes. L'aménagement du site sera d'une surface totale de 11,7 Ha.

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Levens, 5 place de la République, à Levens (06670).

Les pièces du dossier comprenant notamment le dossier de présentation et des documents graphiques, l'étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage, les autres avis obligatoires, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés

Du lundi 6 novembre 2023 à 8h30 au jeudi 7 décembre 2023 à 16h

en mairie de Levens, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 sauf le mardi de 8h30 à 12 h.

Une version numérique du dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique, avec accès gratuit, à la mairie de Levens, aux jours et heures d'ouverture habituels et sur les sites internet :

• des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr>
Accueil - onglet Publications/Enquêtes publiques/Levens- création d'un Parc Photovoltaïque.

• du Ministère de la transition écologique de consultation des projets soumis à étude d'impact : <https://www.projets-environnement.gouv.fr>

Toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à la disposition du public ou adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Levens, 5 place de la République – 06670 Levens, et seront annexées au registre. Ces observations écrites devront parvenir au commissaire-enquêteur avant la date de clôture de l'enquête à savoir le jeudi 7 décembre à 16 h.

Les observations écrites pourront également être déposées par voie électronique pendant la durée d'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante :

ddtm-photovoltaïque-levens@alpes-maritimes.gouv.fr

Ces observations déposées par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes.

Madame Campana a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique conformément à la décision de la présidente du tribunal administratif de Nice n° E23000016/06 6 du 26/05/2023.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public en mairie de Levens selon le calendrier suivant :

- lundi 13 novembre de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 16 h
- mercredi 29 novembre de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 16 h
- jeudi 7 décembre de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 16 h

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site des services de l'État dans les Alpes-Maritimes et sur le site du Ministère de la transition écologique de consultation des projets soumis à étude d'impact et tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Levens, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes et auprès de la présidente du Tribunal Administratif de Nice.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique et demander toute information relative au projet auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête :
Direction départementale des territoires et de la mer -Service aménagement urbanisme et paysage / Pôle fiscalité ADS Commerce Contrôle
Centre administratif départemental / Bâtiment Cheiron -147 Boulevard du Mercantour - 06286 Nice Cedex 3

Le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour, à l'issue de l'enquête publique, statuer sur la demande faisant l'objet de l'enquête publique susvisée.

Fait à Nice le 13 octobre 2023

Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes,

Hugues Moutouh